

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 686 2 juin 1983
Vingtième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
François Brutsch
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffly

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Catherine Dubuis
Gil Stauffer

686

CLIMATS

Hoffmann-La Roche conforme

Le rapport 1982 de F. Hoffmann-La Roche & Cie SA, Bâle, et de Sapac Ltd, New Brunswick (Canada), fort comme les années précédentes de 85 pages sur papier à haut grammage, ne fait pas la moindre allusion aux 41 fûts de dioxine, recherchés à travers toute l'Europe depuis l'automne dernier.

Cette discrétion, qui n'a pas échappé à la «Wirtschaftswoche» allemande (n° 22/27.5.1983), ne semble pas incompatible avec la déontologie de la maison, affichée pour la première fois en exergue de son rapport annuel: «La politique commerciale des groupes Roche et Sapac se fonde sur le code de conduite des multinationales édicté par l'OCDE en 1976 et révisé en 1979. Dans ce Rapport annuel, il a été tenu compte des recommandations dudit code en matière d'information.»

CLIMATS

Avant-première fédérale

La réforme du droit des sociétés anonymes, mise en route en 1968 par la désignation d'un groupe d'experts, fait l'objet d'un «Message» très attendu, adopté par le Conseil fédéral le 23 février 1983 et... pas encore publié. Problèmes de traduction paraît-il. Les membres des commissions parlementaires, nommées lors de la session de printemps, ne sont pas parmi les plus impatients, qui se recrutent plutôt dans les rangs de la Chambre des sociétés fiduciaires et des experts-comptables. Cette organisation professionnelle prévoit en effet

pour le mois prochain déjà deux fois deux journées d'information (les 14-15 juin à Zurich et 27-28 juin à Montreux) sur le nouveau droit des SA, avec force professeurs et spécialistes. Pour que ces derniers et les participants puissent se préparer, ils recevront donc, à défaut du «Message» et du projet de loi imprimés, la photocopie des 250 pages de texte à paraître «bientôt» dans la «Feuille fédérale».

Voilà qui s'appelle du service soigné. Qui oserait après cela dire la Confédération éloignée des préoccupations des «simples» citoyens?

CLIMATS

Saynète fiscale

Une entreprise lausannoise a assuré son personnel contre la perte de gain auprès d'un grand assureur vaudois.

Peu de maladies en 1982: l'entreprise a droit à quelques milliers de francs de «participation aux bénéfices» (ristourne de primes).

Téléphone de l'agent d'assurances: puis-je passer vous remettre la ristourne de la main à la main?

L'entrepreneur joue les étonnés: «Mais utilisez donc les PTT, dont le fameux bulletin de versement a fait amplement ses preuves.»

Réponse de l'assureur vaudois: «Vous comprenez, les entreprises préfèrent en général que nous versions la somme de la main à la main, ça se voit moins.»

Rideau. Critique théâtrale: mauvaise pièce, mal jouée, mais qui semble avoir encore les faveurs du public. Pas de censure des grands argentiers.

Une presse de droite marginale

Où classer politiquement «La Nation», «Le Courrier du Continent», «Abendland», «Schweizerzeit», ou «Le Vigilant»? A droite, sans nuances? Poser la question, ce n'est pas y répondre. Car, à la lecture, de grosses différences séparent ces publications. Finalement, il faut d'abord admettre que ce sont indiscutablement des feuilles marginales comparables à celles qui foisonnent «à gauche». Eh oui, la bourgeoisie a aussi ses «tendances» marginales où l'on retrouve néanmoins, pour le bon ordre, plus ou moins régulièrement, les signatures de collaborateurs appartenant aux partis de droite, par exemple Otto Fischer, Geneviève Aubry ou Ernst Cincera pour ne nommer que des radicaux. Conservateurs, réactionnaires, fascistes éditent de tels journaux. Les intégristes catholiques et les fondamentalistes réformés sont-ils aussi à considérer comme appartenant à une droite pas totalement intégrée à la vie politique suisse? Probablement.

L'examen de ces journaux permet de dégager un autre élément. Ils ne respectent pas les normes de la presse commercialisée. Ils sont difficiles à trouver. Diffusés à petits tirages dans des chapelles politiques ou religieuses, ils sont absents des étalages des kiosques à journaux. Certains y apparaissent, parfois, pour quelques mois, mais ils disparaissent rapidement, probablement pour les mêmes raisons qui chassent des kiosques les feuilles «alternatives» de gauche: le désintérêt des acheteurs et celui de l'entreprise de distribution...

32 TITRES

Pour illustrer notre propos, nous donnons ci-dessous une première liste... à compléter ultérieurement. Nous renonçons à toute appréciation et

choisissons l'ordre alphabétique avec un minimum de commentaires.

Précisons que notre liste ne comporte pas, par souci de simplification, les journaux de droite paraissant en langues étrangères, organes de réfugiés et de nostalgiques comme, par exemple, «Informácie», tirant à 1200 exemplaires, paraissant à Zurich comme bulletin d'information de l'Association des amis de la Slovaquie en Suisse (ce bulletin paraît bien entendu en slovaque, avec un tableau des services religieux donnés dans cette langue dans plusieurs églises suisses, dont Cortaillod, Fribourg, Lausanne et Zeneva (Genève) en Suisse romande).

Entrons donc dans le vif du sujet:

Abendland (Occident), 19^e année, Zurich.

Arma information, 10^e année, Thoune. Action contre la politique du pouvoir religieux, publication en allemand et en français, fondamentaliste.

Bärner Uni Zytig, 3^e année, Berne. Journal d'étudiants bourgeois.

Bericht zur Lage, Zurich. Bulletin d'information sur les activités de l'extrême-gauche et des non-conformistes de gauche en Suisse.

Cahiers de la Renaissance vaudoise fondés en 1926, Lausanne. A noter qu'il y a moins de quinze ans entre la publication de la revue contre-révolutionnaire «Les idées de demain», organe de la réaction politique, esthétique et religieuse en Suisse romande, et le premier numéro d'«Ordre et tradition» dont sont issus les cahiers de la Renaissance vaudoise.

Courrier du Continent, Lausanne.

Cronache dell'ALS, Lugano. Périodique de l'alliance Libres et Suisses.

Diskussion, 25^e année, Berne.

EDU Standpunkt (Point de vue de l'Union-démocratique confédérale), 3^e année, Thoune.

Eidgenoss (Confédéré), 8^e année, Winterthour.

Etudes politiques, 14^e année Berne. Publication de l'Institut suisse de recherches sur les pays de l'Est.

Finalités, 8^e année, Lausanne. Office suisse de formation et d'action civique selon le droit naturel et chrétien.

L'Impact suisse, 15^e année, Genève.

Justice et Vérité (Justiz und Wahrheit), Genève.

Kirche wohin? (Où va l'Eglise?). Lettres aux membres, Zurich.

Lettre politique de Luc de Meuron, Neuchâtel.

Libertas, intégré dans «L'Impact».

Mitteilungsblatt für die Freunde des Schweiz. Ostinstituts, Berne.

Memopress, 17^e année, Hallau.

La Nation, 53^e année, Lausanne. Voir: Les Cahiers de la Renaissance vaudoise.

Oui à la Vie (autres éditions: Si alla Vita — Ja zum Leben), 13^e année, Sion.

Le Pamphlet, 13^e année, Lausanne. Filiation incertaine avec «La Nation».

Peuple et Patrie, 18^e année, La Chaux-de-Fonds. Organe de l'Action nationale.

Riposte, 1^e année, Genève.

Schweizerzeit, 5^e année, Flaach. Sous-titre: Journal conservateur pour l'indépendance, le fédéralisme et la liberté. Amis de M. Schwarzenbach.

Stimme der schweigenden Mehrheit (Voix de la majorité silencieuse). Intégré actuellement à «Abendland»; organe de l'Action pour le maintien d'une Suisse libre et contre tout extrémisme politique. Secrétariat central: Kreuzlingen.

Trumpf Buur Zitig, 3^e année, Berne. Bimestriel complétant la campagne d'annonces du «Trumpf Buur» (en Suisse romande: l'Atout).

Una voce Helvetica, Fribourg. Bulletin de l'Association pour la défense du latin et du chant grégorien.

Vertraulich (confidentiel), Zurich. Bulletin paraissant tous les dix jours avec des informations politiques et économiques pour «possédants» de droite.

Vigilance, 20^e année, Genève.

Volk und Heimat, Killwangen. Voir «Peuple et Patrie» (Action nationale).

Zeitbild, 24^e année, Berne. Voir Etudes politiques.

A cavalier, cavalier et demi

On a encore en mémoire les propos désolés que tintrent les chantres de l'automobile au moment de la limitation des gaz d'échappement dans notre pays. La Suisse, clamaient en substance ces tristes Casandre, a les normes les plus sévères du monde, auxquelles même la Suède a renoncé; voyez vers quelle catastrophe touristique et commerciale nous fonçons, à cent à l'heure (autre défaite non digérée)! Bref, dans la course à la pollution, la Suisse faisait, horreur! cavalier seul.

Je lis (21 mai 1983), dans mon quotidien préféré, deux articles qui me laissent songeuse. Le premier est un communiqué de l'ATS dont voici la principale teneur: «La Suisse s'est abstenue au moment du vote d'un projet de résolution de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à Genève. Celui-ci décrit l'armement nucléaire comme le plus grave danger encouru par l'humanité au niveau de sa santé et de son bien-être.» Et qui s'indigne de ce nouveau «cavalier seul»? Non, non, vous n'avez pas deviné, il s'agit de la Société suisse pour une

hygiène publique sociale, qui va même jusqu'à estimer «scandaleuse» cette abstention. Mais enfin, répondrons-nous à ces innocents, tout le monde sait que la guerre, comme la mort, cela n'arrive qu'aux autres!

Dans le deuxième texte, qui concerne l'immersion dans les océans de fûts contenant des déchets radioactifs, je lis ceci: «En février dernier, la majorité des pays membres de la Convention de Londres relative aux immersions maritimes a réclamé un moratoire. La majorité des deux tiers nécessaire pour mettre cette interdiction à exécution n'a pas pu être atteinte, en raison de l'opposition de la Suisse et de quelques autres pays industrialisés.» Et qui relève ce troisième «cavalier» qui, soyons juste, n'est pas si seul que cela? Le WWF, qui trouve, avec une belle candeur, que «la Suisse devrait faire preuve de solidarité et poursuivre activement la recherche d'une solution pour l'entreposage définitif des déchets radioactifs sur son territoire». Aïe, aïe, aïe, et voilà la CEDRA! Comme quoi tout est dans tout, et nos fûts dans les océans d'autrui...

Conclusion: le chemin vers la vertu est une route verglacée, sur laquelle, pour un petit pas en avant, on en fait deux en arrière...

Catherine Dubuis

terme? Qu'un pays comme la Suisse, au premier chef, à cause de sa pauvreté en matières premières, ne pourra, à terme, produire que «propre» et en ménageant ces fameuses matières premières? Que le sauvetage des places de travail — la création de nouvelles places, aussi — dépendra de la capacité des entreprises à développer des techniques nouvelles? Que seule une législation efficace, qui cherche à gérer les vrais problèmes et qui n'engendre pas une bureaucratie tâtilonne, permettra de susciter ces mutations?

Dans cette adaptation de l'appareil de production et de notre manière de concevoir les travaux d'infrastructure, les associations de protection de l'environnement ont un rôle important à jouer pour éviter que le face-à-face administrations-agents économiques ne tourne au traditionnel compromis boiteux dont les seconds nommés sortent trop souvent vainqueurs.

Si le Conseil des Etats comprenait cet enjeu, il mériterait son label de Chambre des sages.

LONGUES OREILLES

Bons et moins bons voisinages

On a suffisamment glosé sur la proximité (in)opportune de l'Agence soviétique Novosti (Wildhainweg 19), installée à Berne dans le voisinage immédiat de l'Office central de la défense et de l'Office de la Science et de la recherche (tous deux au Wildhainweg 9).

On aurait tout aussi bien pu relever le joyeux concubinage des trois sociétés vivant, toujours à Berne, sous le même toit, en l'occurrence celui de la Giacomettistr. 3: la SSR (direction générale), la compagnie d'engineering Hayek (couplée avec le secrétariat du «Dr. Nello Celio»), et la Systor SA (filiale informatique de la Fiduciaire suisse, elle-même filiale de la SBS).

Pas tout à fait le Liechtenstein, mais presque.

ENVIRONNEMENT

Une Chambre des sages digne de ce nom

La commission du Conseil des Etats a passé au peigne fin le projet de loi sur la protection de l'environnement. Deux modifications, au moins, qui sont proposées par elle, sont regrettables.

Le Conseil national avait exigé que les mesures de protection respectent le principe de proportionnalité, un principe général du droit que personne ne conteste.

La commission des Etats propose de plus que ces mesures soient «économiquement supportables», situation économique et défense des places de travail obligent.

Cette même commission supprime le droit de recours des autorités fédérales et des associations de protection de la nature.

Peut-on espérer que le Conseil des Etats, Chambre haute, Conseil des sages comme on le nomme parfois, saura prendre la distance nécessaire pour revenir à la formulation initiale? Comprendre que l'opposition entre activité économique et environnement est factice et relève d'une vision à court

A quel(s) nom(s) se vouer?

La semaine prochaine, le Conseil national entamera un débat-fleuve (plus de quinze heures réservées au programme) sur la révision des titres cinquième (effets généraux du mariage) et sixième (régime matrimonial) du Code Civil Suisse (CCS).

Auront précédé ce débat: sept années de commission d'experts (1969-1976),

A. — Projet du Conseil fédéral, avec amendement (à l'alinéa 2) du Conseil des Etats.

PROPOSITIONS FAITES AU CONSEIL NATIONAL PAR

B. — Majorité de la commission. Rapporteurs:
A. Gerwig (soc. BS) et G. Petitpierre (rad. GE).

C. — Minorité I, deux PDC (dont le Valaisan de Chastonay), une radicale (L. Spreng) et deux PS (O. Nauer et R. Weber).

ALINÉA 1

Le nom de famille des époux est le nom du mari.

Comme le Conseil fédéral.

Comme le Conseil fédéral.

ALINÉA 2

La femme est en droit de faire suivre le nom de famille du nom qu'elle portait jusqu'alors ou avant un précédent mariage, ou encore de faire précéder son ancien nom à condition que le nom de famille demeure reconnaissable comme tel.

Et le Conseil des Etats ajoute: (...) Les mêmes facultés appartiennent au mari lorsque les fiancés ont été autorisés à porter le nom de famille de la femme dès la conclusion du mariage.

La fiancée peut toutefois déclarer à l'officier d'état civil vouloir faire précéder le nom de famille de son nom de jeune fille ou du nom qu'elle portait jusqu'alors.

Les fiancés peuvent déclarer à l'officier d'état civil vouloir porter comme nom de famille le nom que la femme portait jusqu'alors.

ALINÉA 3

Si cela est nécessaire, le nom de famille figurera (cependant) seul dans les registres officiels et sur les pièces de légitimation.

Lorsqu'elle porte déjà un tel double nom, elle ne peut faire précéder le nom de famille que d'un seul nom.

L'époux dont le nom ne forme pas le nom de famille peut déclarer à l'officier d'état civil vouloir faire précéder ce nom du nom qu'il portait à sa naissance ou de celui qu'il portait jusqu'alors. Lorsqu'il est écrit, le nom de famille doit être reconnaissable comme tel.

A l'exception de la solution féministe de la minorité III, toutes les réglementations envisagées reprennent comme règle générale le principe appliqué depuis 1912, date de l'entrée en vigueur de l'actuel Code civil: le mari donne son nom à la famille.

Cette règle, qui implique la perte de l'identité de la femme, est évidemment incompatible, dans son automatisme «à sens unique», avec le nouvel article constitutionnel sur l'égalité des droits voté le 14 juin 1981, comme il l'était, au moment de la rédaction du projet fédéral, avec la conception du mariage envisagé comme union de deux partenaires.

Aussi bien, l'imagination des experts et des parlementaires a fonctionné pour offrir diverses possibilités à la femme, ou à l'un et l'autre conjoints:

— *la femme peut joindre son nom de jeune fille ou celui qu'elle portait jusqu'au mariage au nom de famille, soit en plaçant le sien propre avant ce dernier (propositions B et D), soit en le plaçant après (A, Conseil fédéral);*

— *le mari a la possibilité de faire suivre le nom de famille de son propre nom, dans le cas où le nom de famille est celui de la femme (A, Conseil des Etats);*

une procédure de consultation des «milieux intéressés», la rédaction d'un excellent «Message» (daté du 11.7.1979), une discussion pas trop destructive au Conseil des Etats (mars 1981) et d'innombrables séances de la commission présidée par Andreas Gerwig, conseiller national socialiste bâlois (1460 pages de procès-verbal!).

Premier round, premier symbole: le nom des époux. A titre de repères, et pour suivre le travail des députés sur une question qui est manifestement en prise directe sur notre inconscient collectif, les principales solutions envisagées. En discussion, donc: l'article 160 du Code Civil Suisse sur le nom de famille, article destiné à remplacer l'article 161, alinéa premier du CCS en vigueur.

D. — Minorité II, deux UDC et un PDC (agriculteur), tous alémaniques.

E. — Minorité III, cinq femmes, une POCH, une radicale (G. Girard-Montet) et trois socialistes (dont A. Christinat et H. Deneys).

F. — Proposition individuelle inspirée par la conférence des autorités cantonales de surveillance de l'état civil.

Comme le Conseil fédéral.

Chaque époux conserve son nom de famille.

Comme le Conseil fédéral.

La femme est en droit de faire précéder le nom de famille de son nom de jeune fille ou du nom qu'elle portait jusqu'alors à condition que le nom de famille demeure reconnaissable comme tel; les mêmes facultés appartiennent au mari lorsque les fiancés ont été autorisés à porter le nom de famille dès la conclusion du mariage.

Cependant chacun est en droit d'utiliser en relation avec son propre nom le nom de son conjoint.

Toutefois, la fiancée peut déclarer à l'officier de l'état civil vouloir continuer à porter le nom qu'elle portait jusqu'alors.

Comme le Conseil fédéral.

Ce droit existe même après la dissolution du mariage jusqu'à la conclusion d'un nouveau mariage; il peut cependant être retiré pour de justes motifs en cas de divorce ou en cas de déclaration de nullité par le juge.

— les fiancés peuvent décider de prendre le nom de la femme comme nom de famille; le conjoint qui «perd» son nom l'inscrit devant le nom de famille, à condition que celui-ci soit reconnaissable (C).

Au total, seules les solutions qui renoncent au principe de l'unité du nom, soit par principe (E), soit par exception (F), permettent à chacun des conjoints, c'est-à-dire pratiquement à la femme, de ne pas perdre son identité personnelle lors du mariage. La gauche soutiendra donc ces propositions, avec bien sûr une préférence pour la version féministe de la minorité III, et cela à

l'exception des conseillers nationaux pour lesquels le mariage implique que les deux conjoints portent le même nom (si possible celui du mari!).

A noter que la possibilité du nom séparé des époux, qui provoque tant d'indignations, fait partie de la tradition juridique suisse: avant l'entrée en vigueur du CCS en 1912, les droits cantonaux, influencés par le Code Napoléon, connaissaient une telle réglementation. Celle-ci prévaut d'ailleurs, sous des formes diverses, dans de nombreux pays, en vertu d'usages déjà anciens (Espagne, France par ex.) ou de lois relativement récentes (Belgique 1958, Suède 1963, Pays-Bas 1969, Italie 1975, Québec 1981).

HUMEUR

La faillite des gestionnaires

Horlogerie suisse: depuis le temps qu'on en parlait, voici le temps de la (dernière) chance financière. CFF: là aussi, on sent venir le moment de choix décisifs et douloureux. Les pages se tournent. Mais tout de même un petit coup d'œil en arrière. Pour mieux prendre date.

Les béotiens en gestion d'entreprise que nous sommes pour la plupart ne peuvent pas éviter de se poser des questions. Coup sur coup, la maison Hayek, spécialiste de la cure intensive pour entre-

prises en difficultés, met à jour des lacunes impressionnantes dans la gestion des géants de l'horlogerie et des CFF. Des boîtes qui comptent, des dizaines de milliers de postes de travail en jeu ici, et des centaines de millions de déficit pris en charge, là, par la collectivité.

Hayek nous dit, très crûment résumé, que ces entreprises sont gérées par des incapables, méconnaissant le marché, fabriquant des milliers de modèles qui ne sont pas demandés et en outre de mauvaise qualité parfois, ne se souciant pas de la rentabilité des investissements, oubliant de coordonner leurs activités. La direction des CFF passe son temps à discuter de problèmes mineurs pendant que les décisions importantes se prennent aux

échelons inférieurs, également sans coordination; et cette direction est coiffée par un conseil d'administration plus incompetent encore. A frémir. Et nous viennent en mémoire les débats homériques sur la participation des travailleurs dans les entreprises, les arguments catégoriques repoussant avec horreur cette idée au nom de la compétence et de l'unité de direction...

Et nous apparaît aussi le rôle limité et largement passif des organisations syndicales, appliquées à la négociation et à la mise en œuvre des conventions collectives, mais trop souvent muettes en matière de politique économique et de gestion d'entreprise. La participation, certes, donnerait accès à l'information, mais sans projet économique, elle serait de peu de poids.

PRESSE

«Blick» partout

«Blick» continuera toujours de nous étonner: pour le pire et même parfois pour le meilleur. Tout dernièrement, le service de relations publiques de cette feuille de boulevard publiait une documentation économique reproduisant l'avis d'experts dont les réponses viennent de faire l'objet d'une «série» publiée en tête du traditionnel cahier sportif de «Blick». En tout, dix-sept personnes, très connues en Suisse alémanique: des hauts fonctionnaires fédéraux, des chefs d'entreprises, un banquier, un conseiller d'entreprises, des secrétaires patronaux, le président de l'Union syndicale, deux politiciens radicaux et deux socialistes, le secrétaire général du Fonds national de la recherche scientifique et Michel Kohn (Energiepapst, traduction superflue). Qui peut se permettre de boudier un tel tirage? 309 042 exemplaires, attestation 5.5.82 — 322 089 (30.11.82) — 336 940 (25.4.83). Les femmes déshabillées en page 3, le «bingo» et «chère Martha» n'expliquent pas seuls la rapidité constante de la progression de la vente.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Rêveries d'un lecteur solitaire

Rappelez-vous: nous parlions de destabilisation (à propos des *vendus* de toute espèce)... C'est pourquoi j'aime la grande presse de chez nous. Là, tout n'est qu'ordre et beauté, luxe, calme et volupté. Pas de noirs secrets. La couleur est annoncée, le plus honnêtement du monde. Soit la *Tribune-Le Matin* du 15 mai. Page 10: toute une page de publicité, consacrée à *une* annonce, en petits caractères: «Aussi simple que d'ouvrir le tiroir de la table de nuit: les préservatifs Crest sont en vente libre dans toujours plus de grands magasins et supermarchés.» A vue de nez, une telle annonce doit bien coûter quelques milliers de francs, qui permettront à leur tour au mini-trust (comme disait André Muret) de payer de beaux articles sur le problème des jeunes, leur absence d'idéal, la corruption des mœurs, etc. Page 23: Je dirais... un sixième de page consacré au billet du dimanche du Chanoine Pont: *Où va mon corps?* Et de nous assurer que «la résurrection achève

définitivement la rédemption de tout l'homme, corps et âme. Nous pouvons ouvrir les yeux de notre moi intérieur, et notre cœur se remplit de lumière. Charme céleste, silence!».

Ce qui laisserait supposer que la publicité n'a pas encore envahi l'au-delà. C'est un espoir bien doux! J'imagine que le saint homme aura touché quelques dizaines de francs pour son article, que selon toute vraisemblance il aura donné à une œuvre de charité — c'est une manie chez ces gens-là. Une page d'un côté; un sixième de page de l'autre: j'aime cet équilibre.

* * *

Pour parler d'autre chose, je vous disais: Ziegler. Si vous deviez avoir quelque doute sur la valeur du livre, je vous conseillerais de lire d'abord les critiques. Dans la *Voix ouvrière*, on regrette que Z. n'ait pas parlé des révolutions chinoise et vietnamienne et l'on dénonce dans son livre une «pointe d'antisoviétisme». Dans *24 Heures*, on déplore qu'il n'ait abordé ni le Proche-Orient, ni l'Asie (entendez: l'Afghanistan) et l'on croit pouvoir subodorer chez l'auteur un «hypercolonialiste», devenu tel sous l'influence des salons parisiens... J'en conclus que l'étude de Ziegler est remarquablement équilibrée; qu'il ne parle que de ce qu'il

connaît et qu'il est parfaitement impartial — ou plus exactement violemment partial et partisan — pour les écrasés contre les oppresseurs, de quelque couleur qu'ils soient.

Cependant, dans la *Tribune de Genève*, M. Bratschi pense que Z. est «plus professeur à idée fixe que debater à réflexes», cependant que dans *24 Heures*, M. Olivieri (je me console en me disant que Diderot eut un petit-fils qui fut député réactionnaire...) estime qu'«une fois de plus, le professeur Ziegler semble s'incliner devant l'homme politique, que dis-je, le militant Ziegler»... De nouveau, j'en conclus que Ziegler n'écrit pas en professeur (d'ailleurs, on peut se demander si un «professeur» serait bien à même de parler des «mouvements armés de libération nationale dans le tiers monde») et qu'il n'est pas non plus un «debater» militant, si l'on entend par là quelqu'un qui sacrifierait non pas «l'objectivité» (ça ne veut rien dire), mais la vérité à une thèse partisane défendue par tous les moyens...

Lisez!

J. C.

LE POINT DE VUE DE GIL STAUFFER

Notules en passant

«Chers membres,... C'est la tâche de SAGES, de s'employer continûment, afin que l'énergie soit utilisée conforme à la raison; avec cela notre organisation y met du sien, de produire des suppositions pour des investissements. Il se pose la question, combien d'engagement politique sur l'échelon des cantons est pour cela nécessaire. Nous traiterons ce thème dans le cadre de notre congrès spécialisé du 10 juin 1983. Nous nous réjouissons, si vous vous inscrivez pour notre congrès. A cette occasion nous avons le plaisir d'annoncer notre assemblée générale. Il aura probablement lieu le 22 septembre 1983 à Zurich. En vue du programme nous collectons pour le moment des projets de nouvelles constructions et d'assainissement, illus-

trants et contrôlables. Nous serons obligés pour des indications par nos experts. (...)

Voilà. Ces lignes sont signées par le D^r K. H. Troxler, au nom du comité directeur du Mouvement suisse pour l'économie d'énergie, et datées du 16 mai. Comme l'indique l'en-tête de la lettre, le MSEE dispose d'un télex en ses bureaux de Zurich. Il ferait mieux de disposer d'un(e) traducteur(trice).

* * *

Est-ce de la sottise, de l'outrecuidance ou, plus platement, de l'indifférence? M. K. H. Troxler et le comité directeur du MSEE ne se moquent pas des membres romands dudit mouvement: ils s'en foutent.

* * *

Numéro spécial de «Sciences et Avenir» sur un thème infini: «Dieu et la science». Plusieurs articles intéressants.

En passant: un linguiste, rencontré à Jérusalem où il étudiait, m'avait laissé entendre que la petite phrase «Heureux les pauvres en esprit...» n'est pas une traduction correcte du texte original. Tout au moins, ce serait une interprétation discutable. Il faudrait comprendre, en effet: «Heureux les mendians en esprit...»

Rude nuance.

* * *

SF: «Un paysage du temps» de Gregory Benford (2 volumes; Ed. Denoël). Long mais très remarquable. La revue «La Recherche» publie régulièrement des présentations critiques de bouquins de SF. Ah oui, les coordonnées de 99 d'Hercule données par Benford (p. 198) sont bien exactes et il s'agit bien d'une binaire F 7, si j'en crois le catalogue de Burnham. Benford ne prend pas ses lecteurs pour des bobets. Réconfortant.

* * *

Contrairement à ce qu'ont pensé, semble-t-il, quelques lecteurs, les lettres publiées en relation avec la «guerre du slip» sont toutes rigoureusement authentiques. Je ne prends pas toujours les lecteurs pour des bobets. Je puis annoncer, par ailleurs, que des renforts considérables et imprévus sont en

marque en direction de mes thèses anti-slips. Et ça va bouillir...

Bien le bonjour chez vous.

G. S.

COURRIER

Un écolo se fâche tout vert

Il fallait bien qu'un jour la cuistrerie tous azimuts de Gil Stauffer pourfendît ses amis écologistes.

«Tous ces groupements, nous dit-il, feraient bien de balayer devant leurs portes locales et régionales.» C'est pour montrer l'exemple, sans doute, qu'il a laissé crever le REEL (rassemblement écologique neuchâtelois) à peine né.

Si le REEL représentait encore quelque chose, il aurait sans doute eu l'honneur d'inaugurer l'ère des chamailleries, politicaileries et philosophicaileries. Heureusement, Gil Stauffer ne représente plus que lui-même. C'est peut-être mieux ainsi.

Anarcho-écologiste des pâturages, mon frère, tu dérailles. Moi qui croyais qu'il ne restait plus, pour renvoyer à Moscou ou à Pékin les avatars du gauchisme vieillissant, que quelques radicaux de l'espèce la plus empâtée...

Tu devrais choisir des sujets où tu es plus à l'aise. Des sujets où tu risques moins de te mettre publiquement le doigt dans l'œil. La chevauchée héroïque contre le port du slip, par exemple, c'était nettement mieux enlevé.

Et bien le bonjour à vos gazettes.

Laurent Rebeaud

L. R. m'envoie aux fraises. C'est son droit — que je salue au passage — et une saine réaction. Toutefois, s'agissant du REEL — dont je ne représentais modestement que le 2,5% — L. R. dit n'importe quoi qui ne tient ni debout ni couché. Je condamne donc L. R. à me payer une bière, à dire un pater-noster et, en signe de contrition, à cracher par terre trois fois (G. S.).

Université: la fin des privilèges

Le monde universitaire genevois est en effervescence. Le «Journal de Genève», en trois articles aussi nuancés que solides, vient de rendre publique la crise qui couve depuis un certain temps à l'IUHEI, Institut universitaire des hautes études internationales. Le choix d'un nouvel enseignant est l'occasion de préciser quelques interrogations, pêle-mêle, sur le niveau et l'orientation de l'institut et sur l'efficacité de la direction.

Logé dans une magnifique demeure au milieu d'un parc bordant le lac, l'institut créé en 1927 à l'instigation de William Rappard et de P. Menthoux s'est donné pour mission la formation des cadres de la société internationale. Des enseignants de haut niveau comme l'économiste Ludwig von Mises, l'historien C.J. Burckhardt, une liberté d'action due à une triple source de financement (Confédération, canton et fondations privées, américaines principalement) ont fait sa réputation. L'habileté, le sens des relations de son précédent directeur, le Vaudois Jacques Freymond, ont relativisé la baisse de ses ambitions intellectuelles. Aujourd'hui, la crise est spectaculaire et son intérêt dépasse l'institut, car elle comporte tous les éléments d'une remise en question qui touche l'Université dans son ensemble.

Dans l'euphorie de la croissance économique liée à des découvertes scientifiques et techniques, l'Université s'est vue dotée de moyens considérables. Dès 1975, l'extension était stoppée et désormais, c'est l'ère du soupçon pour cette institution privilégiée: la collectivité fait ses comptes et envisage toutes les économies possibles... Pendant que l'institution médicale, soumise au même examen, camoufle ses gaspillages derrière la peur de la maladie et de la mort, l'Université, elle, ne peut avancer que

son excellence et son efficacité pour justifier le maintien de son statut actuel. Et, à cette fin, elle a à sa disposition deux moyens particulièrement efficaces: le choix des hommes et la remise en question permanente des orientations de recherche et d'enseignement.

Par sa liberté d'action et sa rémunération, l'universitaire est un privilégié. Cet état de fait exerce une attraction évidente sur les candidats potentiels et permettrait, si on le voulait bien, de retenir des personnalités garantes d'un renouvellement des idées. Il en va du reste ainsi dans bien des cas, particulièrement dans les facultés des sciences et de médecine où l'évaluation de la qualité de la recherche se fonde sur des critères relativement nets. Néanmoins, le défi subsiste: comment empêcher des nominations de seconde zone, d'enseignants peu capables d'utiliser les matériaux obtenus pour une réflexion vraiment novatrice? Dans la masse des travaux universitaires, certains ne sentent que la sueur, la minutie et sont calculés sur mesure pour des collègues de même niveau, avec lesquels il est excitant de jouer à se renvoyer l'ascenseur.

Les enseignants de valeur ne courent pas les rues. Encore faut-il ne pas décourager ceux qui pourraient le devenir parce que leur promotion gênerait les mandarins en place qui redoutent la concurrence. Et si malgré tous les efforts, un esprit de valeur fait défaut dans tel ou tel secteur, pourquoi ne pas redimensionner ce dernier ou le réorienter? C'est pur gaspillage que de donner partout les mêmes moyens, ou presque, de recherche, que les travaux menés soient de pointe ou ne le soient pas. Alerte à la distribution linéaire des fonds disponibles!

CRUCIALES PRIORITÉS

Cela nous amène naturellement à un autre aspect décisif, celui des choix des orientations. Une priorité est donnée à tel moment, dans tel domaine précis, en fonction du développement, de la discipline

ou de la venue d'un enseignant éminent. Mais souvent, après quinze ou vingt ans, les accents se déplacent, le chercheur éminent a dit l'essentiel de ce qu'il avait à dire et l'essentiel de son temps, il le consacre à la politique, aux commissions, pour maintenir ou accroître les ressources acquises au temps de sa gloire.

En matière de recherche, l'Université jouit d'une liberté totale; elle pourrait en tout temps réorienter ses activités vers des objectifs nouveaux, jugés plus intéressants. Or elle s'y lance difficilement, parce que les responsables des enseignements visés sont trop proches des autorités universitaires chargées des arbitrages.

Demeure la possibilité de remettre ce genre de décisions au pouvoir politique! Les expériences zürichoises — l'Université de Zurich est, avec celle de Bâle, l'une des plus dépendantes du gouvernement de son canton — ne sont guère concluantes à cet égard.

Est-on alors en droit d'espérer que l'Université, sous le contrôle et la pression de l'opinion publique et des organes politiques, décide de se changer elle-même? Promouvoir des orientations nouvelles au détriment des personnes en place, remettre sur le métier les priorités passées, refuser les répartitions budgétaires linéaires qui font bénéficier les médiocres de ce qu'on accorde aux meilleurs, ce ne sont pas là des décisions faciles.

Mais l'Université n'a pas le choix. Ou bien elle se banalise, en conservant quelque temps encore certains de ses privilèges — traitements, libertés — avec la perspective d'être remplacée par des écoles professionnelles efficaces et des instituts de recherche qui ne le seront pas moins. Ou bien elle reste ce lieu privilégié d'analyse, de réflexion et de recherche sur l'homme, la société, l'univers parce qu'à la rigueur scientifique s'ajoute l'imagination, et pourquoi pas la passion.

Pour l'IUHEI, le diagnostic est bien celui-là, sauf que les décisions cruciales doivent être prises très vite.